

s'assurer qu'on donne suite à mes recommandations. Autrement, car si on ne réalise pas ces choses, l'avenir de la partie septentrionale de notre continent sera, à mon avis, en grave péril.

**M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, tout en ne perdant pas l'horloge de vue, je voudrais dire quelques mots ce soir et plus tard également, je l'espère, au sujet de cette mesure législative, d'une extrême importance, qui concerne le Nord du Canada.

• (5.40 p.m.)

Nous accueillons ce bill favorablement, monsieur l'Orateur. Nous nous réjouissons de ce que le gouvernement ait présenté, comme il l'avait promis, ces modifications des plus importantes pour l'avenir des conseils du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Avant les prochaines élections qui se tiendront plus tard cette année dans les deux territoires, nous constatons que les modifications permettront, dans le cas des Territoires du Nord-Ouest, d'accroître le nombre des membres du conseil et de réduire celui des membres nommés. Ces modifications conféreront au conseil des pouvoirs qu'il n'avait pas jusqu'à maintenant.

Je tiens à féliciter le ministre de la Justice (M. Turner). Je suis heureux qu'il ait amorcé le mouvement en vue d'accroître les responsabilités confiées aux gens du Nord. Nous accueillons ses initiatives, qui ont débuté il y a un an en avril dernier, comme il l'a rappelé plus tôt, et qui rapprocheront de la population du Nord l'administration de la justice et toutes ses fonctions connexes. Le fait que les juges de paix seront désormais nommés par le commissaire en consultation avec ses hauts fonctionnaires, et non plus par voie de recommandations, est très bien vu. C'était fastidieux et pénible de parcourir toute cette distance jusqu'à Ottawa pour soumettre ces nominations au cabinet. En conséquence, il s'est écoulé plusieurs mois avant que ces magistrats subalternes soient nommés dans les Territoires. Je crois que ces initiatives seront bien accueillies dans le Nord.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) a présenté un certain nombre de modifications à la loi sur les terres territoriales. Je crois que cela s'imposait depuis longtemps. Toutefois, vu l'essor considérable de l'économie et de la mise en valeur des ressources partout dans le Nord de nos jours, je crois que les projets du ministre en vue de protéger ce milieu délicat et de

s'assurer que l'écologie du Nord ne sera pas modifiée par l'exploitation des ressources seront bien vus des adeptes de la conservation d'un bout à l'autre du Canada, des Canadiens en général, et en particulier de la population du Nord.

Depuis trop longtemps, nous avons constaté l'impact sur l'environnement par l'homme à la recherche des biens matériels. Nous avons vu les pistes sillonner la toundra, les barrages sur les cours d'eau et la transformation écologique et géographique de l'environnement. Nous nous sommes demandé quand l'homme serait assez intelligent et assez adroit pour prendre les mesures énergiques qui protégeraient en permanence nos régions névralgiques. Le ministre n'a toujours pas dit quels seront les règlements. Toutefois, si nous lisons les amendements proposés dans le bill, nous voyons qu'ils devraient accomplir ce que nous attendons tous. J'espère que la gestion des terres saura, selon les termes mêmes du bill:

... pour la protection de l'équilibre écologique ou des caractéristiques physiques d'une étendue de territoire, mettre à part et affecter, comme zone de gestion des terres, des terres territoriales situées dans cette étendue de territoire.

En toute équité pour les compagnies exploitantes de ressources minières qui errent dans le Nord depuis un siècle, elles ont protégé le milieu autant qu'elles le pouvaient dans les limites des règlements officiels. Lorsque le ministre commentera ces aspects de la question devant le comité, j'espère qu'il considérera les règlements officiels sur le jalonement et autres activités qui, bien sûr, à l'heure actuelle, modifiant les traits physiques de la région où le travail se poursuit.

Les modifications touchant les Conseils du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest vont suffisamment loin. Toutefois, je l'ai déjà dit à la Chambre et ailleurs, je m'inquiète de deux points en particulier. Je félicite le ministre de porter de deux à trois le nombre des membres élus au Conseil des Territoires du Nord-Ouest. En novembre, le ministre avait dit qu'il y en aurait deux, et en mai, il a dit qu'il y en aurait trois. Lors de la troisième lecture du bill, j'espère que le ministre acquiescera à un amendement proposant de porter à quatre le nombre de ces membres élus.

J'espère qu'au cours de nos discussions en comité, nous arriverons à une forme d'accord et trouverons un biais pour résoudre ce dilemme, celui des traditionalistes d'Ottawa, d'une part, qui craignent d'accorder trop de responsabilité aux conseils et celui des conseils d'autre part, qui s'inquiètent trop d'acquiescer à une plus grande participation dans